

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente

Nombre de Membres
du Syndicat

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9806/08

Présents ou représentés :
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA,
VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD,
FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle qu'en fonction de
l'article 6 des statuts du Syndicat, créé par arrêté du
Préfet des A.M. en date du 22 Mars 1990, le Comité
Syndical est composé comme suit :

- Communes : un représentant de chaque commune
adhérente soit 22 membres à ce jour.
- Conseil Général : un nombre de représentants égal
à celui des communes majoré de trois
soit 25 membres.

Le comité Syndical se compose donc de
47 membres.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,
Charles GINESY

